

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 14 septembre 2011 délivrant agrément au président de la Société nationale de sauvetage en mer

NOR : DEVT1127695A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le décret n° 2010-1443 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2011-838 du 13 juillet 2011 relatif aux attributions du ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2004 portant approbation de la modification des statuts d'un établissement d'utilité publique ;

Vu les statuts de la Société nationale de sauvetage en mer, notamment son article 5 ;

Considérant la réélection le 20 mai 2011, par le conseil d'administration de la Société nationale de sauvetage en mer, du vice-amiral d'escadre (2S) Yves Lagane comme président de la Société nationale de sauvetage en mer,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'agrément ministériel est délivré au vice-amiral d'escadre (2S) Yves Lagane en qualité de président de la Société nationale de sauvetage en mer, pour une durée de six ans à compter du 20 mai 2011.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 septembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,
P. PAOLANTONI